



Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Sécurité biométrique : Vollereaux...

ÉPERNAY

Sécurité biométrique : Vollereaux s'estime trompé

Une maison de champagne de Pierry s'estime victime des méthodes d'une grande entreprise spécialisée dans l'identification biométrique. D'autres sociétés dénoncent ces pratiques.

PIERRE et Franck Vollereaux n'avaient aucune raison de douter des bonnes intentions d'Easydentic. Pensez donc... Une société cotée en bourse, qui propose des systèmes de sécurité biométriques (1) - rien de moins -, en échange d'une simple visibilité leur maison de champagne, l'offre avait de quoi séduire. Comment auraient-ils pu prévoir que ce dispositif leur serait finalement facturé plus de 23.000 euros au lieu des 500 initiaux ?

Clients furieux

Mais voilà, d'après la famille Vollereaux, le contrat original n'est pas celui qui se trouve aujourd'hui entre leurs mains. En clair, Virginie Bonnerot et son client affirment que le document a été modifié.

« Face à cette situation, indique maître Bonnerot, je me suis dit qu'il devait y avoir d'autres victimes ». Et il suffit en effet de faire une petite recherche sur internet pour s'apercevoir que la société Easydentic ne fait pas l'unanimité. Un peu partout en France, des clients furieux n'hésitent pas à exposer, avec des approches similaires, leur triste expérience.

Plus proche de nous, le champagne Chapuy par exemple, a lui aussi fait l'objet d'une approche commerciale ambiguë. Et même la famille Chapuy a pu faire annuler le contrat avant l'installation du matériel, elle digère mal cette histoire.

« J'ai contacté une dizaine d'autres victimes en France, raconte Hélène Vollereaux. Les gens sont minés, certaines entreprises comme celle de Vollereaux, elle, a choisi de se battre. Pas question, disent-ils, d'accepter ce genre de méthodes.

Tous les témoignages qu'elle a pu recueillir au téléphone et par écrit se recourent. Un commercial d'Easydentic parvient à obtenir des coordonnées téléphoniques. L'entreprise démarchée aurait été choisie pour sa représentativité, son implantation... A ce titre Easydentic propose au client un système d'identification biométrique à peu de frais, du moins le croit-il. Le client n'a qu'à passer quelques noms de clients potentiels et accepter que l'on réalise des reportages sur lui pour Easydentic.

L'échéancier surprise

« Ici, nous avons déjà deux systèmes d'alarme sophistiqués, indique Hélène Vollereaux. On n'avait pas besoin de ça, mais ce contrat est donc signé, et le matériel installé moins d'un mois après. « Il n'a fonctionné qu'une journée », note par ailleurs son mari. Mais la surprise, disent-ils, est arrivée avec la réception d'un courrier détaillant un échéancier de paiement sur 48 mois, à raison de 480 euros par mois. D'autant que le contrat original n'est plus entre leurs mains. « Dès la signature, le commercial a dit qu'il en avait besoin », indique maître Bonnerot. Lorsque le contrat est renvoyé à sa demande, des cases, vierges à l'origine selon ses clients, ont été cochées. « On m'a dit qu'on n'avait aucune chance contre eux », se souvient Hélène Vollereaux. Pas question donc d'accepter un arrangement. L'affaire est désormais entre les mains du tribunal de commerce de Châlons et ne devrait pas être examinée avant le printemps 2009.

Julienne Guihard-Augendre

(1) Identification grâce à des caractéristiques biologiques, comme les empreintes digitales.

« Nous avons renforcé nos contrôles »

Voilà des témoignages « qui font mal à l'entreprise ». Patrick Fornas, le PDG d'Easydentic le sait bien et n'hésite pas à prendre en effet été informés de problèmes sur la région de Reims », reconnaît-il. Le commercial visé aurait d'ailleurs fait l'objet d'une enquête. Toutefois, Patrick Fornas s'étonne du fond de la procédure en cours avec la société Vollereaux. « Bien sûr, nous ne sommes pas installés un système très lourd dans cette maison de champagne. Alors est-ce crédible de payer uniquement 500 euros pour l'installation ? Et de souligner qu'en tant de crise, il n'est pas rare que des clients tentent de « revenir » sur des contrats préalablement signés ? Elle seule à dénoncer de telles pratiques. Elle a même réuni des attestations provenant d'une dizaine d'autres entreprises en France. Elle a été en contact avec un seul et même commercial. « Nous avons encore renforcé nos contrôles, argue Patrick Fornas. Il existe des personnes qui peuvent nous contacter en cas de problème. Et je constate que nous avons très peu de messages de ce type. » Easydentic est une société française, créée il y a cinq ans.



Agrandir la photo

Franck Vollereaux devant le boîtier biométrique, objet du litige entre le champagne Vollereaux et Easydentic.

Haut de page

[Réagir à cet article \(1 commentaires\)](#)

[Envoyer cet article à un ami](#)

Dernier commentaire : le **26/02/2009** 21:44: «Exemple révélateur d'une société française délinquante où le sport national consiste à respecter de...» Par [trucmuch](#)

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

[Blog sports](#)
[L'actualité du Champagne](#)

[Football](#)
[Stade de Reims](#)
[CSSA](#)

[SQBB](#)
[Hubert le Jardinier](#)

[Photos](#)
[Marne](#)